Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4100

18.7.2025

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25 juin 2025

concernant la compatibilité avec le droit de l'UE des mesures que l'Italie prévoit de prendre conformément à l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil

(C/2025/4100)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels») ([1]), et notamment son article 14, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

1) Par lettre du 26 mars 2025, l'Italie a notifié à la Commission les mesures qu'elle envisageait d'adopter en application de l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2010/13/UE, en vue d'intégrer, de mettre à jour et de modifier les mesures actuellement en vigueur dans cet État membre, qui avaient été déclarées compatibles avec le droit de l'Union dans la décision de la Commission 2012/394/CE ([2]). Les mesures à prendre s'ajoutent aux mesures actuellement en vigueur et consistent en l'établissement d'une nouvelle liste d'événements désignés, nationaux ou non, que l'Italie juge d'une importance majeure pour la société.

2) La Commission a vérifié que les mesures énumérées dans la lettre du 26 mars 2025 étaient compatibles avec le droit de l'Union, notamment en ce qui concerne leur proportionnalité et la transparence de la procédure nationale de consultation.

3) Au cours de son examen, la Commission a tenu compte des informations disponibles sur le paysage audiovisuel italien, en particulier en ce qui concerne l'incidence de ces mesures sur le marché de la télévision.

4) La liste d'événements désignés supplémentaires, nationaux ou non, que l'Italie juge d'une importance majeure pour la société (ci-après la «liste»), a été établie de façon claire et transparente, après une vaste consultation publique.

5) La Commission a estimé, en se fondant sur des éléments détaillés et sur les taux d'audience fournis par les autorités italiennes, que chacun des nouveaux événements figurant sur la liste remplit au moins deux des critères suivants, considérés comme des indicateurs fiables de l'importance que des événements ont pour la société: i) ils trouvent un écho particulier dans l'État membre concerné et n'ont pas simplement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement le sport ou l'activité en question; ii) ils ont une importance culturelle spécifique globalement reconnue par la population de l'État membre concerné et constituent notamment un catalyseur de son identité culturelle; iii) l'équipe nationale participe à l'événement en question dans le cadre d'une compétition ou d'un tournoi d'importance internationale; iv) l'événement a toujours été retransmis sur des chaînes de télévision à accès libre et a toujours attiré de nombreux téléspectateurs dans l'État membre.

([1]) JO L 95 du 15.4.2010, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2010/13/oj.

([2]) Décision 2012/394/UE de la Commission du 21 décembre 2011 concernant la compatibilité avec le droit de l'UE de mesures que l'Italie prévoit d'adopter conformément à l'article 14 de la directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive Services de médias audiovisuels), (JO L 187 du 17.7.2012, p. 57, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2012/394/oj].

6) Les Jeux paralympiques d'été et d'hiver trouvent un écho particulier en Italie et n'ont pas uniquement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement ce type d'événement sportif. En outre, l'équipe nationale y participe, ils ont toujours été retransmis sur des chaînes de télévision gratuites et ont toujours attiré de nombreux téléspectateurs en Italie.

7) Lorsqu'ils impliquent la participation d'équipes italiennes, les matches des demi-finales et de la finale de la Ligue Conférence de l'UEFA sont également considérés comme des événements d'importance majeure pour la société. Ces matches trouvent un écho particulier en Italie et n'ont pas uniquement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement ce type d'événement sportif. Par le passé, ils ont été retransmis sur des chaînes de télévision gratuites, attirant de nombreux téléspectateurs en Italie.

8) La liste comprend également les finales de deux tournois du football: la finale de la Coppa Italia (Coupe d'Italie) et la finale de la Supercoppa di Lega (Supercoupe d'Italie). Ces matches sont jugés d'importance majeure pour la société car ils sont très populaires auprès du grand public, et pas seulement auprès de ceux qui suivent habituellement ce sport. Ils ont toujours été retransmis sur des chaînes de télévision gratuites et ont toujours attiré de nombreux téléspectateurs en Italie.

9) Lorsqu'elles impliquent la participation de joueurs italiens, les demi-finales et finales des tournois de tennis du Grand Chelem trouvent un écho particulier en Italie et n'ont pas simplement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement le tennis. D'une part, le tournoi de Wimbledon et l'US Open ont toujours été retransmis sur des chaînes de télévision gratuites et ont toujours attiré de nombreux téléspectateurs en Italie. D'autre part, l'Open d'Australie et le tournoi de Roland Garros, qui ont également enregistré des taux d'audience élevés, ont été diffusés sur des chaînes de télévision payantes par le passé; toutefois, le public italien porte un intérêt évident à ces tournois et les taux d'audience, qui étaient déjà élevés lorsque ces événements étaient diffusés sur des chaînes payantes, ont été considérables à chaque fois qu'ils ont été diffusés sur des chaînes gratuites.

10) Lorsqu'elles impliquent la participation de joueurs italiens, les demi-finales et finales des tournois des ATP Finals, des WTA Finals, des ATP Masters 1000 et des WTA 1000 sont considérées comme des événements d'importance majeure pour la société, étant donné qu'elles sont particulièrement populaires auprès du grand public et pas uniquement auprès de ceux qui suivent habituellement le tennis, et qu'elles ont toujours été retransmises sur des chaînes de télévision gratuites, attirant un grand nombre de téléspectateurs en Italie.

11) Les demi-finales et la finale de l'United Cup de tennis auxquelles prend part l'équipe nationale italienne trouvent un écho particulier en Italie en raison de la participation d'une équipe nationale à un grand tournoi international.

12) La liste comprend également les étapes du Tour de France qui ont lieu en Italie. Ces étapes ne sont pas simplement importantes pour ceux qui suivent habituellement ce sport, elles attirent un grand nombre de téléspectateurs et ont toujours été diffusées sur des chaînes de télévision gratuites.

13) Lorsqu'elles sont organisées en Italie ou lorsque l'équipe nationale italienne y participe, les finales des championnats du monde d'athlétisme trouvent un écho particulier en Italie et ne sont pas simplement importantes pour ceux qui suivent habituellement l'athlétisme. Outre la participation d'une équipe nationale à une grande compétition internationale, il convient également de tenir compte du fait que ces finales ont toujours été diffusées sur des chaînes de télévision gratuites et attirent de nombreux téléspectateurs en Italie.

14) Lorsqu'elles sont organisées en Italie ou lorsque des nageurs italiens y participent, les finales des championnats du monde de natation trouvent un écho particulier en Italie et ne sont pas simplement importantes pour ceux qui suivent habituellement ce sport. Il s'agit d'une compétition internationale d'importance majeure à laquelle participe l'équipe nationale d'Italie, qui a toujours été retransmise sur des chaînes de télévision gratuites et qui attire de nombreux téléspectateurs en Italie.

15) Lorsque les championnats du monde de gymnastique sont organisés en Italie ou que des gymnastes italiens y participent, les finales de ces championnats sont également incluses dans la liste. Outre la participation d'une équipe nationale à une grande compétition internationale, il convient également de tenir compte du fait que ces finales n'ont pas simplement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement ce sport, qu'elles ont toujours été diffusées sur des chaînes de télévision gratuites et qu'elles attirent de nombreux téléspectateurs en Italie.

16) Lorsqu'elles ont lieu en Italie ou que des escrimeurs italiens y participent, les finales des championnats du monde d'escrime trouvent un écho particulier en Italie et n'ont pas simplement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement ce sport. Il s'agit d'un tournoi international majeur auquel participe une équipe nationale et ces finales ont toujours été diffusées sur des chaînes de télévision gratuites, attirant un large public en Italie.

17) Lorsque les championnats du monde de patinage sont organisés en Italie ou que des patineurs italiens y participent, les finales de ces championnats sont également inscrites sur la liste. Outre la participation d'une équipe nationale à une grande compétition internationale, il convient également de tenir compte du fait que ces championnats n'ont pas uniquement de l'importance pour ceux qui suivent habituellement ce sport.

18) Lorsqu'elles sont organisées en Italie ou lorsque des skieurs italiens y participent, les finales des championnats du monde de ski alpin ne sont pas simplement importantes pour ceux qui suivent habituellement ce sport. Il s'agit d'une grande compétition internationale à laquelle participe une équipe nationale.

19) La finale du concours de l'Eurovision trouve un écho particulier en Italie et a toujours été retransmise sur des chaînes de télévision gratuites, attirant de nombreux téléspectateurs en Italie.

20) La soirée d'ouverture de la saison lyrique au Teatro San Carlo, à Naples, est incluse dans la liste, car cet événement trouve un écho particulier en Italie et présente un intérêt culturel spécifique.

21) Conformément au principe de proportionnalité énoncé à l'article 5 du traité sur l'Union européenne, les mesures notifiées par l'Italie n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif poursuivi, à savoir la protection du droit à l'information et la garantie d'un large accès du public aux retransmissions télévisées d'événements, nationaux ou non, que l'Italie juge d'une importance majeure pour la société, compte tenu: i) des modalités de diffusion prévues pour ces événements; ii) de la définition de «radiodiffuseur qualifié» figurant à l'article 1er, paragraphe 2, point B, de la décision n^{o} 131/12/CONS de l'Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni (AGCOM) du 15 mars 2012; iii) du rôle de l'AGCOM dans le règlement des litiges; et iv) du fait que, en ce qui concerne les nouveaux événements désignés, la mesure pertinente ne s'applique qu'aux événements pour lesquels des droits exclusifs ont été acquis après l'entrée en vigueur de la disposition concernée et ne s'applique donc pas aux contrats préexistants. Par conséquent, les incidences de la désignation d'événements supplémentaires sur le droit de propriété consacré à l'article 17 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sont limitées à celles qui sont intrinsèquement liées à l'inscription des événements en question sur la liste visée à l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2010/13/UE.

22) Pour les mêmes raisons, les mesures notifiées par l'Italie semblent suffisamment proportionnées pour justifier une dérogation au principe de la libre prestation de services consacré à l'article 56 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'intérêt public supérieur justifiant cette dérogation est d'assurer un large accès du public aux retransmissions d'événements, nationaux ou non, que l'Italie juge d'une importance majeure pour la société. Par ailleurs, ces mesures n'entraînent ni discrimination ni verrouillage du marché à l'encontre des radiodiffuseurs, détenteurs de droits ou autres opérateurs économiques d'autres États membres.

23) Les mesures sont compatibles avec les règles de concurrence de l'Union. La définition de radiodiffuseur qualifié figurant dans la décision n^{o} 131/12/CONS de l'AGCOM repose sur des critères objectifs qui permettent une concurrence effective et potentielle pour l'acquisition des droits de retransmission de ces événements. De plus, le nombre d'événements désignés ne suffirait pas à fausser la concurrence sur les marchés en aval de la télévision à accès libre et de la télévision payante. Par conséquent, il y a lieu de considérer que les incidences de la désignation d'événements supplémentaires sur la libre concurrence sont limitées à celles qui sont intrinsèquement liées à l'inscription des événements sur la liste prévue à l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2010/13/UE.

24) La Commission a communiqué aux autres États membres les mesures notifiées par l'Italie et présenté les résultats de son évaluation de ces mesures au comité institué par l'article 29 de la directive 2010/13/UE. Ce comité a émis un avis favorable,

DÉCIDE:

Article unique

1. Les mesures que l'Italie prévoit d'adopter en application de l'article 14, paragraphe 1, de la directive 2010/13/UE et qu'elle a notifiées à la Commission le 26 mars 2025, conformément à l'article 14, paragraphe 2, de ladite directive, sont compatibles avec le droit de l'Union.

2. Les mesures visées au paragraphe 1, telles qu'elles auront été adoptées par l'Italie, seront publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 25 juin 2025.

Par la Commission
Henna VIRKKUNEN
Vice-présidente exécutive